Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Haus der Kantone
Speichergasse 6, CH-3001 Bern
+41 31 356 20 20
office@gdk-cds.ch
www.gdk-cds.ch

Communiqué de presse
Berne, 27 novembre 2026

Planification hospitalière

Les travaux liés au plan en trois phases de la CDS sont en bonne voie

À l'occasion de leur Assemblée plénière, les membres de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) se sont penchés sur la mise en œuvre du plan en trois phases visant à renforcer leur collaboration en matière de planification hospitalière. Les travaux sont en bonne voie, avec de premiers résultats attendus d'ici à mi-2027.

Un an après l'adoption du plan en trois phases (détails) et la décision de principe en faveur d'une coordination renforcée des planifications hospitalières cantonales, les directrices et directeurs cantonaux de la santé se sont réunis hier à Berne et ont dressé un bilan intermédiaire. Lors de la première étape du plan en trois phases, l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) établit un rapport pour le compte de la CDS concernant la situation actuelle de l'offre de soins et les besoins futurs. Il devrait être publié au premier semestre 2027.

Les deuxième et troisième étapes ont vocation à répartir les traitements et interventions à l'hôpital entre les deux catégories « soins de premier recours » et « prise en charge spécialisée », puis de définir des critères uniformes pour l'attribution de mandats de prestations dans la prise en charge spécialisée. La direction de la santé du canton de Zurich en élabore actuellement les bases sur mandat de la CDS. À terme, cette démarche menée sur plusieurs années doit permettre de concentrer davantage les traitements spécialisés.

Parallèlement aux travaux liés au plan en trois phases, les cantons intensifient la collaboration régionale. Par exemple, les cantons de Suisse orientale ont récemment opté pour une planification commune des soins hospitaliers et les cantons de Suisse centrale ont réaffirmé leur volonté de resserrer leur collaboration dans les soins de santé.

Les travaux liés à EFAS vont bon train

Les directrices et directeurs de la santé se sont par ailleurs penchés sur les travaux en cours en vue de l'entrée en vigueur du financement uniforme des prestations (EFAS) début 2028. Le calendrier propre à la mise en œuvre de cette grande réforme est ambitieux. Avant le passage au nouveau système, il s'agit entre autres de réorganiser les flux financiers et les flux de données et de s'assurer qu'ils fonctionnent sans entraves. Les cantons et les assureurs-maladie y ont consacré beaucoup d'efforts au cours des derniers mois. Lors de l'élaboration des dispositions détaillées, la Confédération doit désormais veiller à ce que toutes les parties concernées bénéficient de la sécurité juridique quant aux exigences techniques et technologiques applicables.

L’introduction d’EFAS entraîne pour les cantons une augmentation importante de la charge financière. Selon les calculs actualisés de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP), une introduction de la réforme en 2025 aurait représenté une charge supplémentaire de près d’un milliard de francs pour les cantons. Le remaniement des flux financiers doit être globalement neutre en termes de coûts. Les coûts supplémentaires attendus pour les contribuables, imputables au changement de système, doivent donc impérativement se traduire par un allègement des primes (cf. communiqué de presse du 9 novembre 2026).

Renseignements :
Lukas Engelberger, conseiller d’État, président de la CDS – via Tobias Bär, responsable communication CDS, 031 356 20 39, tobias.baer@gdk-cds.ch

Pierre Maudet, conseiller d’État, vice-président de la CDS – via Catharina Habsburg, responsable communication Office cantonal de la santé du canton de Genève, 022 327 06 27